

Notice de pose des panneaux occultants

Comment réaliser les ancrages des poteaux ?

Tendez un cordeau afin d'aligner les supports des poteaux en hauteur et sur toute la longueur de la future clôture. Tous les 1,80m plantez dans le sol un tasseau pour marquer l'emplacement des poteaux. Creusez des trous de 30 x 30 cm et de 60 cm de profondeur. Remplissez le premier trou avec du béton dosé à 350 kg/ m³.

Comment fixer les poteaux ?

Insérez ensuite le poteau dans la platine et vérifiez au niveau à bulle ou un fil à plomb sa verticalité (son aplomb) sur 2 côtés du poteau. Retirez-le sans faire bouger la platine. Placez le poteau dans son support. S'il flotte un peu, ajoutez 1 ou 2 cales minces pour l'immobiliser à la verticale le temps de sa fixation avec des vis à bois Ø 5 x 60 ou avec des tiges filetées inox (M6 x 90). Dans ce cas percez des avant-trous Ø 6 dans les poteaux.

Comment fixer les panneaux de la clôture ?

Tracez un repère d'alignement le long de la face interne du poteau (côté panneau). Percez ensuite 2 avant-trous Ø 6 mm : un premier en haut le second en bas du poteau. Vissez les équerres de fixation et orientez-les afin qu'elles soient invisibles de l'extérieur du terrain. Au sol, disposez des cales pour que la partie supérieure du panneau soit alignée avec celle des poteaux. Présentez le panneau et vissez-le aux équerres de fixation.

Comme une clôture ne figure pas parmi les éléments de structure d'un bâtiment, elle ne fait l'objet d'aucun DTU. Une certaine liberté est donc de mise... Mais dans les limites imposées par le règlement des lotissements ou copropriétés. À défaut, c'est le plan local d'urbanisme (PLU) - ou son prédécesseur : le plan d'occupation des sols (POS) - qui fait foi au moins en ce qui concerne les clôtures situées côté rue. Renseignez-vous en mairie.

